

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 16 mars 2023**

**Date de convocation :**  
11 mars 2023

**Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

POUR : 11  
CONTRE : 1  
ABSTENTION : 3

**N° 5976**

**OBJET :**

**DELIBERATION POUR L'EDITION  
D'UN PLAN GUIDE**

-----

L'an deux mil vingt-trois, 16 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. MARTIN, Mme BRUN, Mme CHARLOIS, M. METIN, M. BERTIN, M. GAVROY, Mme DHOTEL, Mme LOPEZ, M. PERRIER, Mme MICHEL, M. GRUAT-CHERRIOT, Mme FRENOY, M. FEVRE, Mme PASQUIER, Mme PROTAT DEFRANCE formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Vincent GAVROY.

M. le Maire expose la proposition commerciale de M. Leredotté pour l'édition d'un plan guide. Celui-ci est financé par les encarts publicitaires. La commune se charge de la distribution. Le choix des encarts est prioritairement proposé aux commerçants et artisans de la commune et la juxtaposition d'annonceurs ayant la même activité est évitée, sauf si l'activité n'est pas représentée sur la commune.

Dans l'hypothèse d'un avis favorable, un comité sera créé pour établir les cartes communales et les QR codes renvoyant aux structures communales et intercommunales.

Après délibération, le conseil municipal par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, autorise M. le Maire à signer une convention entre les parties pour la réalisation d'un plan guide en 2023.

**Extrait certifié conforme aux registres des délibérations**  
Fait à Saint-Just Sauvage, 17 mars 2023.

Le Maire, Bruno MARTIN

